# Réforme du dispositif CACES®



DEUX NOUVELLES RECOMMANDATIONS R484 ET R485

DATE D'APPLICATION: 01 JANVIER 2020

### Rappels



Sans être obligatoire le CACES® constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de l'engin,

Le code du travail ne change pas (article R4323-55) – la formation adéquate et la délivrance de l'autorisation de conduite délivrée par l'employeur est toujours obligatoire,

Tous les engins et accessoires ne sont pas inclus dans les recommandations aussi la formation adéquate est nécessaire,



CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS À CONDUCTEUR PORTÉ

Cat 1A	Cat 1B	Cat 2A	Cat 2B	Cat 3
Préparateurs de commande sans élévation du poste de conduite ( hauteur de levée≤1,20m)	Gerbeurs <u>à conducteur porté</u> ( hauteur de levée≥1,20m)	Chariots à plateau porteur ( capacité de charge ≤ 2 tonnes)	Chariots tracteurs industriels ( capacité de charge ≤ 25 tonnes)	Chariots élévateurs frontaux en porte à faux (capacité de charge ≤ 6 tonnes)
Cat 1	N'existait pas	Ca	t 2	Cat 3

Catégories R 389

Les transpalettes eg préparateurs de commande ( hauteur de levée≤1,20m) équipés de plateforme rabattable sont inclus dans cette catégorie

Les gerbeurs (hauteur de levée>1,20m) à conducteur accompagnant équipés d'une plateforme rabattable sont inclus dans cette catégorie

Cat 4	Cat 5	Cat 6	Cat 7	
Chariots élévateurs frontaux en porte à faux (capacité de charge > 6 tonnes)	Chariots élévateurs à mât rétractable	Elévateur à poste de conduite élevable ( hauteur de plancher > 1,20m)		
			Conduite hors production des chariots de toutes catégories	
Cat 4	Cat 5 N'existait pas	N'existait pas	Cat 6	

Nota: la détention d'un CACES® catégorie 1B (R489) permet d'autoriser la conduite d'un chariot de catégorie 1A, la détention d'un CACES® catégorie 2B (R489) permet d'autoriser la conduite d'un chariot de catégorie 2A,

Catégories R 389



Épreuve théorique	Épreuves pratiques				
Toutes catégories	Catégorie 1A	Catégorie 1B	Catégories 2A et 2B	Catégories 3 et 4	Catégories 5, 6 et 7
1 UT	0,5 UT	0,75 UT	0,5 UT	1 UT	0,75 UT

Une Unité de Test (UT) représente 1h +/- 10 minutes

Le testeur ne peut réaliser tout confondu que 7 UT par jour (1 UT théorique+6 UT pratique)

Le candidat ne peut subir que 7 UT maximum par jour tout confondu

Si le candidat échoue uniquement à une partie du test, il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie

Suite à l'obtention d'un premier CACES®, le candidat garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique

Durée de validité du CACES®: 5 ans



# R486A

PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL

Cat A	Cat B	Cat C
PEMP du groupe A , de type 1 ou 3	PEMP du groupe B , de type 1 ou 3	Conduite hors production des PEMP des catégories A ou B
		Déplacement, chargement/déchargement sur porte-engins, transfert de toutes PEMP de catégorie A ou B sans activité de production, pour leur maintenance, pour démonstration ou pour essais
Cat 1A Cat 3A	Cat 18 Cat 38	N'existait pas

Catégories R 386

Attention : Catégories 2A et 2B n'existent plus

Epreuve théorique	Epreuves pratiques				
Toutes catégories	Catégorie A	Catégorie C	Option Porte-engins		
1 UT	1 UT	1 UT	1 UT	0,5 UT	

Une Unité de Test (UT) représente 1h +/- 10 minutes

Le testeur ne peut réaliser tout confondu que 7 UT par jour (1 UT théorique+6 UT pratique)

Le candidat ne peut subir que 7 UT maximum par jour tout confondu

Si le candidat échoue uniquement à une partie du test, il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie

Suite à l'obtention d'un premier CACES®, le candidat garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique

Durée de validité du CACES®: 5 ans



ENGINS DE CHANTIER

Catégories R 372m

### Cat A Cat B1 Cat B2 Cat B3 **Engins compacts:** Engins d'extraction à déplacement Engins de sondage ou de forage à Engins rail-route à déplacement séquentiel: déplacement séquentiel séquentiel Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur pneumatiques de masse≤ 6 tonnes Pelles hydrauliques, à chenilles ou sur Machines automotrice de sondage Pelles hydrauliques rail-route Chargeuses, à chenilles ou sur pneumatiques, de masse> 6 tonnes ou de forage pneumatiques de masse≤ 6 tonnes Pelles multifonctions Chargeuse-pelleteuse de masse≤ 6 tonnes Moto-basculeurs de masse≤ 6 tonnes Compacteurs de masse≤ 6 tonnes Tracteurs agricoles de puissances ≤ 100CV (73,6kW) N'existait pas Cat 2

Cat C1 Engins de chargement à déplacement alternatif Chargeuses sur pneumatiques de masse> 6 tonnes Chargeuse-pelleteuse de masse> 6 tonnes	Cat C2 Engins de réglage à déplacement alternatif: Bouteurs Chargeuses à chenille de masse> 6 tonnes	Cat C3 Engins de nivellement à déplacement alternatif Niveleuse automotrice	Cat D  Engins de compactage Compacteurs, à cylindre, à pneumatiques ou mixte de masse> 6 tonnes Compacteurs à pied dameur de masse> 6 tonnes
			♦ BONAG
Cat 4	Cat 3	Cat 6	Cat₹

R 372m

Catégories

### Cat E

### **Engins de transport**

Tombereaux rigides ou articulés Moto-basculeurs de masse> 6 tonnes Tracteurs agricoles de puissance> 100CV (73,6kW)

### Cat F

### Chariot de manutention tout terrain: Chariots de manutention tout terrain à

conducteur porté, à mât Chariot de manutention tout terrain à conducteur porté, à flèche télescopique

### Cat G

### Conduite des engins hors production

Déplacement et chargement/déchargement sur porte engin des engins de chantier des catégories A à F, sans activité de production, pour démonstrations et essais

Nota: la détention d'un CACES® catégories B1, C1,D ou E (R482) permet d'autoriser la conduite pour les engins compacte du même type, après formation adéquate et évaluation correspondante







Cat

Cat 9

at 10

Catégories R 372m

Épreuve théorique	Épreuves pratiques				
Toutes catégories	Catégorie A	Autres catégories Catégorie G			tions
				Porte-engins	Télécommande
1 UT	1,5 UT	1 UT	1,2 UT	0,5 UT	0,5 UT

Une Unité de Test (UT) représente 1h +/- 10 minutes

Le testeur ne peut réaliser tout confondu que 7 UT par jour (1 UT théorique+6 UT pratique)

Le candidat ne peut subir que 7 UT maximum par jour tout confondu

Si le candidat échoue uniquement à une partie du test, il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie

Suite à l'obtention d'un premier CACES®, le candidat garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique

<u>Durée de validité du CACES®</u> : 10ans

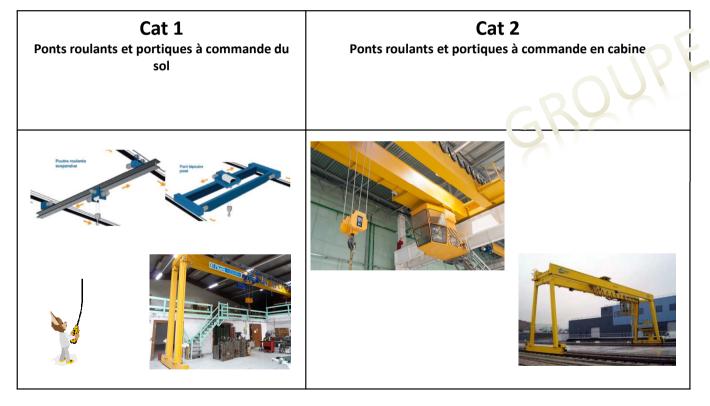


# Nouvelle

R484

Nouvelle recommandation mais pas nouvelle réglementation cf page 2

PONTS ROULANTS ET PORTIQUES



Nota: la détention d'un CACES® catégorie 2 avec option « commande au sol » ( R484) permet d'autoriser la conduite d'un gerbeur accompagnant de catégorie 1,

Épreuve théorique	Épreuves pratiques			
Toutes catégories	Catégorie 1	Catégorie 2	Option Commande au sol	
1 UT	0,75 UT	0,75 UT	0,5 UT	

Une Unité de Test (UT) représente 1h +/- 10 minutes

Le testeur ne peut réaliser tout confondu que 7 UT par jour (1 UT théorique+6 UT pratique)

Le candidat ne peut subir que 7 UT maximum par jour tout confondu

Si le candidat échoue uniquement à une partie du test, il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie

Suite à l'obtention d'un premier CACES®, le candidat garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique

Durée de validité du CACES®: 5 ans





Nouvelle recommandation mais pas nouvelle réglementation cf page 2

CHARIOTS DE MANUTENTION AUTOMOTEURS GERBEURS A CONDUCTEUR ACCOMPAGNANT

### Cat 1

### Gerbeur à conducteur accompagnant 1,20m<hauteur de levée≤ 2,50m

translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche conçu pour charger et décharger un véhicule à quai

### Cat 2

### Gerbeur à conducteur accompagnant hauteur de levée> 2,50m

translation et levage motorisés, manutention sur bras de fourche conçu pour charger et décharger un véhicule à quai



Nota: la détention d'un CACES® catégorie 2 (R485) permet d'autoriser la conduite d'un gerbeur accompagnant de catégorie 1,

Epreuve théorique	Epreuves pratiques			
Toutes catégories	Catégorie 1	Catégorie 2		
1 UT	0,75 UT	0,75 UT		

Une Unité de Test (UT) représente 1h +/- 10 minutes

Le testeur ne peut réaliser tout confondu que 7 UT par jour (1 UT théorique+6 UT pratique)

Le candidat ne peut subir que 7 UT maximum par jour tout confondu

Si le candidat échoue uniquement à une partie du test, il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie

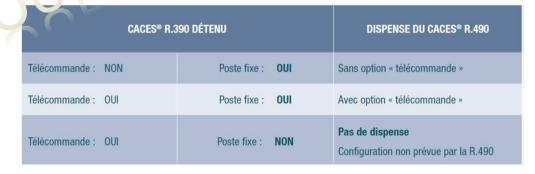
Suite à l'obtention d'un premier CACES®, le candidat garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique

Durée de validité du CACES®: 5 ans



GRUES AUXILIAIRES DE CHARGEMENT DE VEHICULE

# Une catégorie de Grue Option télécommande Grue de chargement montée derrière la cabine Grue de chargement montée en position centrale Grue de chargement montée en position centrale



Épreuve théorique	Épreuves pratiques			
R.490	R.490	Option « télécommande »		
1 UT	1 UT	0,5 UT		

Une Unité de Test (UT) représente 1h +/- 10 minutes

Le testeur ne peut réaliser tout confondu que 7 UT par jour (1 UT théorique+6 UT pratique)

Le candidat ne peut subir que 7 UT maximum par jour tout confondu

Si le candidat échoue uniquement à une partie du test, il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie

Suite à l'obtention d'un premier CACES®, le candidat garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique

<u>Durée de validité du CACES®</u>: 5 ans mais 10 ans si conducteur régulier sous réserve qu'au terme des 5 premières années:

- L'employeur puisse justifier que le salarié à conduit 50 jours au moins par an
- Le salarié passe à nouveau le test théorique du CACES®



GRUES MOBILES

Cat A	Cat B	
Grue mobile à flèche treillis	Grue mobile à flèche télescopique	

CACES® R.383m DÉTENU	DISPENSE DU CACES® R.483 DE LA CATÉGORIE	ORGANES DE ROULEMENT	MODE DE CONDUITE		
1A	A	Roues	En cabine		
2A	A	Chenilles	En cabine		
1B	В	Roues	En cabine		
2B	В	Chenilles	En cabine		
10	Pas de dispense. Equipements non concernés par la recommandation R.483				
2C	Pas de dispense. Equipements non concernés par la recommandation R.483				

Épreuve théorique	Épreuve pratiques					
Toutes catégories	Catégories A	Catégories B	Options			
			Télécommande	Translation en charge		
1 UT	1,5 UT	1,5 UT	0,5 UT	0,5 UT		

Une Unité de Test (UT) représente 1h +/- 10 minutes

Le testeur ne peut réaliser tout confondu que 7 UT par jour (1 UT théorique+6 UT pratique)

Le candidat ne peut subir que 7 UT maximum par jour tout confondu

Si le candidat échoue uniquement à une partie du test, il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie

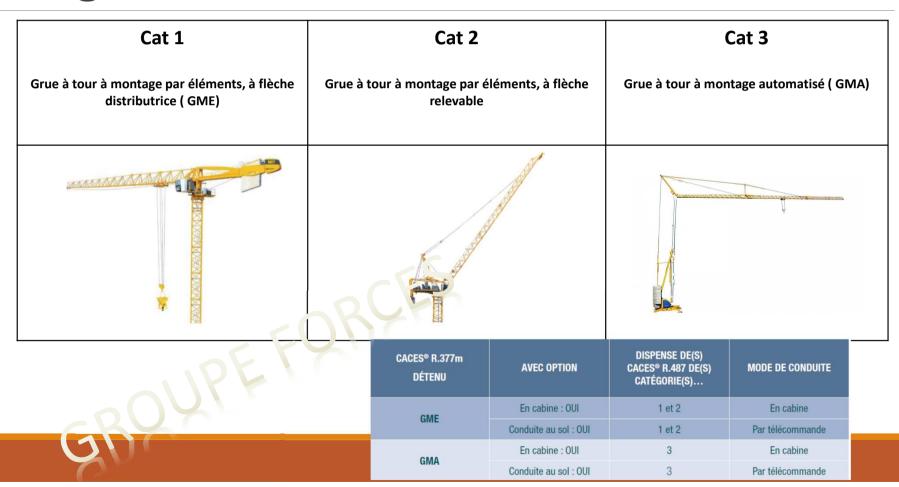
Suite à l'obtention d'un premier CACES®, le candidat garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique

<u>Durée de validité du CACES®</u>: 5 ans mais 10 ans si conducteur régulier sous réserve qu'au terme des 5 premières années:

- L'employeur puisse justifier que le salarié à conduit 50 jours au moins par an
- Le salarié passe à nouveau le test théorique du CACES®



GRUE A TOUR



	Épreuve théorique	Épreuves pratiques					
	Toutes catégories	Catégorie 1	Catégories 2 et 3	Options			
				Conduite en cabine	Conduite au moyen d'une télécommande	Translation sur rails	
	1 UT	1,2 UT	1 UT	0,5 UT	0,5 UT	0,5 UT	

Une Unité de Test (UT) représente 1h +/- 10 minutes

Le testeur ne peut réaliser tout confondu que 7 UT par jour (1 UT théorique+6 UT pratique)

Le candidat ne peut subir que 7 UT maximum par jour tout confondu

Si le candidat échoue uniquement à une partie du test, il garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie réussie

Suite à l'obtention d'un premier CACES®, le candidat garde pendant 12 mois le bénéfice de la partie théorique

<u>Durée de validité du CACES®</u>: 5 ans mais 10 ans si conducteur régulier sous réserve qu'au terme des 5 premières années:

- L'employeur puisse justifier que le salarié à conduit 50 jours au moins par an
- Le salarié passe à nouveau le test théorique du CACES®